

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 07 Sep 1999  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

Monsieur Raymond Vandeuren  
Secrétaire  
Fédération des Etablissements Libres  
Subventionnés Indépendants  
Drève des Gendarmes,45  
1180 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2672

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
-----  
Section : POST-GRADUAT EN MANAGEMENT  
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE  
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT  
Code Référence : 718209S32F2

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2672 S	POST-GRADUAT EN MANAGEMENT	718209S32F2	SCEC	
2672 U 1	MANAGEMENT STRATEGIQUE	718204U32F3	SCEC	702
2672 U 2	ELEMENTS DE LOGISTIQUE	715901U32F2	SCEC	702
2672 U 3	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	718401U32F2	SCSO	702
2672 U 4	TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION ET INFORMATIQUE NIVEAU APPROFONDI	715305U32F1	SCEC	702
2672 U 5	ELEMENTS DE GESTION FINANCIERE	711604U32F2	SCEC	702
2672 U 6	LOGISTIQUE OPERATIONNELLE	715902U32F1	SCEC	702
2672 U 7	GESTION DE LA PRODUCTION	715903U32F2	SCEC	702
2672 U 8	THEORIES DES RISQUES ET GESTION DE PORTEFEUILLE	717404U32F2	SCEC	702
2672 U 9	SEMINAIRE DE CREATION D'ENTREPRISE	718210U32F2	SCEC	702
2672 U 10	ECONOMIE : QUESTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	715107U32F1	SCEC	702
2672 U 11	OPERATIONS INTERNATIONALES	719102U32F2	SCEC	704
2672 U 12	ELEMENTS DE FISCALITE	712107U32F1	SCEC	702
2672 U 13	EPREUVE INTEGREE: POST_GRADUAT EN MANAGEMENT	718209U32F1	SCEC	702

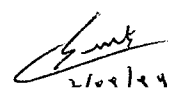
Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

La Directrice générale adjointe,

G. Schmit

  
Claudine LOUIS



Ministère de la Communauté française

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.  
-----

1010 Bruxelles , le 07 Sep 1999  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

1

Monsieur Raymond Vandeuken  
Secrétaire  
Fédération des Etablissements Libres  
Subventionnés Indépendants  
Drève des Gendarmes,45  
1180 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2672

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

-----  
Section : POST-GRADUAT EN MANAGEMENT  
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ECONOMIQUE DE  
PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT  
Code Référence : 718209S32F2

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement	Domaine
2672 S	POST-GRADUAT EN MANAGEMENT	718209S32F2	SCEC	
2672 U 1	MANAGEMENT STRATEGIQUE	718204U32F3	SCEC	702
2672 U 2	ELEMENTS DE LOGISTIQUE	715901U32F2	SCEC	702
2672 U 3	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	718401U32F2	SCSO	702
2672 U 4	TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION ET INFORMATIQUE NIVEAU APPROFONDI	715305U32F1	SCEC	702
2672 U 5	ELEMENTS DE GESTION FINANCIERE	711604U32F2	SCEC	702
2672 U 6	LOGISTIQUE OPERATIONNELLE	715902U32F1	SCEC	702
2672 U 7	GESTION DE LA PRODUCTION	715903U32F2	SCEC	702
2672 U 8	THEORIES DES RISQUES ET GESTION DE PORTEFEUILLE	717404U32F2	SCEC	702
2672 U 9	SEMINAIRE DE CREATION D'ENTREPRISE	718210U32F2	SCEC	702
2672 U 10	ECONOMIE : QUESTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES	715107U32F1	SCEC	702
2672 U 11	OPERATIONS INTERNATIONALES	719102U32F2	SCEC	704
2672 U 12	ELEMENTS DE FISCALITE	712107U32F1	SCEC	702
2672 U 13	EPREUVE INTEGREE: POST-GRADUAT EN MANAGEMENT	718209U32F1	SCEC	702

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,

La Directrice générale adjointe,

G. Schmit

  
Claudine LOUIS

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION**

«Post-graduat en management»

Dépôt à la Commission de concertation du 07/04/2000

Date d'approbation : 5/5/2000      Date limite d'application :

Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire
71 82 09 S 32 F2		<b>Post-graduat en management</b>	71 82 09 S 32 F1		<b>Post-graduat en management</b>
71 82 04 U 32 F3	702	Management stratégique	71 82 04 U 32 F2	702	Management stratégique
idem	idem	idem	71 59 01 U 32 F2	702	Eléments de logistique
idem	idem	idem	71 53 05 U 32 F1	702	Techniques quantitatives de gestion d'informatique – niveau approfondi
idem	idem	idem	71 59 02 U 32 F1	702	Logistique opérationnelle
71 59 03 U 32 F2	702	Gestion de la production	71 59 03 U 32 F1	702	Gestion de la production
71 74 04 U 32 F2	702	Théorie des risques et gestion de portefeuille	71 74 04 U 32 F1	702	Théorie des risques et gestion de portefeuille
71 82 10 U 32 F2	702	Séminaire de création d'entreprise	71 82 10 U 32 F1	702	Création et direction d'entreprise (PME)
idem	idem	idem	71 51 07 U 32 F1	702	Economie : questions internationales et européennes
71 91 02 U 32 F2	704	Opérations internationales {	71 49 01 U 32 F1	704	Marketing international
			71 91 02 U 32 F1	704	Exportation
71 84 01 U 32 F2	902	Gestion des ressources humaines {	71 35 02 U 32 F1	703	Eléments de droit international
			71 84 01 U 32 F1	702	Gestion des ressources humaines
idem	idem	idem	71 84 02 U 32 F1	702	Techniques de négociation et gestion des conflits
71 21 07 U 32 F1	702	Eléments de fiscalité	71 16 04 U 32 F1	702	Séminaires de gestion financière
71 82 09 U 32 F1	702	Epreuve intégrée : post-graduat en management	néant	néant	néant
			71 82 09 U 32 F1	702	Epreuve intégrée : post-graduat en management

S E C T I O N

U F

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (H)  
2 UNITES DE FORMATION (1)**

Dépôt à la Commission de concertation du 07/04/2000

Date d'approbation : 5/5/2000      Date d'application obligatoire :      Date limite d'application :

Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
NEANT		NEANT	NEANT		NEANT	NEANT		NEANT			
718204U32F2	702	Management stratégique	718204U32F1	702	Management stratégique	NEANT		NEANT			
715901U32F2	702	Eléments de logistique	715901U32F1	702	Logistique	NEANT		NEANT			

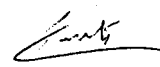
Objet : Copie interne de l'accusé de réception  
 ----- Dossier reçu à l'administration le 1999-03-29 - Ouverture au plus tôt le 1999-05-08  
 Date d'application prévue le

No.dossier	Libelle	Périodes :					Clas
		Total	Base	Auton.	Pres.el	Encadr.	
2672 S	POST-GRADUAT EN MANAGEMENT						SCEC
		910	752	128	30	20	
	Code : 718209J32F2	Orientation : . . . . :					
	Domaine de formation : 702	. . . . .					
2672 U 1	MANAGEMENT STRATEGIQUE						SCEC
		150	120	30	0	0	
	Code : 718204J32F3	Orientation : . . . . :					
	Domaine de formation : 702	. . . . .					
2672 U 2	ELEMENTS DE LOGISTIQUE						SCEC
		40	40	0	0	0	
	Code : 715901U32F2	Orientation : . . . . :					
	( doc.de référence approuvé sur base du dossier : 532 - domaine : 702 )	. . . . .					
2672 U 3	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES						SCSO
		90	72	18	0	0	
	Code : 718401J32F2	Orientation : . . . . :					
	Domaine de formation : 702	. . . . .					
2672 U 4	TECHNIQUES QUANTITATIVES DE GESTION ET INFORMATIQUE NIVEAU APPROFONDI						SCEC
		100	100	0	0	0	
	Code : 715305U32F1	Orientation : . . . . :					
	( doc.de référence approuvé sur base du dossier : 50720 - domaine : 702 )	. . . . .					
2672 U 5	ELEMENTS DE GESTION FINANCIERE						SCEC
		60	48	12	0	0	
	Code : 713604J32F2	Orientation : . . . . :					
	Domaine de formation : 702	. . . . .					
2672 U 6	LOGISTIQUE OPERATIONNELLE						SCEC
		40	40	0	0	0	
	Code : 715902U32F1	Orientation : . . . . :					
	( doc.de référence approuvé sur base du dossier : 50720 - domaine : 702 )	. . . . .					
2672 U 7	GESTION DE LA PRODUCTION						SCEC
		90	72	18	0	0	
	Code : 713703J32F2	Orientation : . . . . :					
	Domaine de formation : 702	. . . . .					
2672 U 8	THEORIES DES RISQUES ET GESTION DE PORTEFEUILLE						SCEC
		40	32	8	0	0	
	Code : 713404J32F2	Orientation : . . . . :					
	Domaine de formation : 702	. . . . .					
2672 U 9	SEMINAIRE DE CREATION D'ENTREPRISE						SCEC
		30	24	6	0	0	
	Code : 718210J32F2	Orientation : . . . . :					
	Domaine de formation : 702	. . . . .					
2672 U 10	ECONOMIE : QUESTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES						SCEC
		40	40	0	0	0	
	Code : 715107U32F1	Orientation : . . . . :					
	( doc.de référence approuvé sur base du dossier : 50719 - domaine : 702 )	. . . . .					
2672 U 11	OPERATIONS INTERNATIONALES						SCEC
		150	124	26	0	0	
	Code : 713101J32F2	Orientation : . . . . :					
	Domaine de formation : 704	. . . . .					

2672 U 12 ELEMENTS DE FISCALITE SCEC  
 Code : 712107U32F1<sup>50 40</sup> Orientation : . . . . : .....  
 Domaine de formation : 702 .....

V

2672 U 13 EPREUVE INTEGREE: POST-GRADUAT EN MANAGEMENT SCEC  
 Code : 718209U32F1<sup>30 0 0 30 20</sup> EPREUVE INTEGREE: POST GRADUAT EN MANAGEMENT  
 ( doc.de référence approuvé sur base du dossier : 50720 - domaine : 702 )

  
 Nicole Schets  
 Directrice

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :

DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 30 MARS 1999

RETOUR DE L'INSPECTION : . . . / . . . / . . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :

RECEPTION A L'INSPECTION : 02/04/99

INSPECTEUR : M. Léonard..

ENVOI INSPECTEUR : 07/04/99 RETOUR SOUHAITE : 29/04/99 EFFECTIF :

04/05/99

RENOI INSPECTEUR ( RETOUR IMMEDIAT ) : . . . / . . . / . . .

CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : . . . / . . . / . . . RETOUR LE : . . . / . . . / . . .

RENOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : 18/05/99

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (I)  
X UNITES DE FORMATION (I)

page 1

« Post graduate en management »

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire	Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire
F18204032F2	F02	Management Stratégique.		F02	Management Stratégique.
F15901032F2	F02	Eléments de Logistique	F15901032F2	F02	Eléments de Logistique.
F15305032F1	F02	Techniques quantitatives de gestion et informatique niveau approfondi.	F15305032F1	F02	Techniques quantitatives de gestion et informatique niveau approfondi.
F15902032F1	F02	Logistique opérationnelle	F15902032F1	F02	Logistique opérationnelle
F15903032F1	F02	Gestion de la production		F02	Gestion de la production
F17404032F1	F02	Théorie des risques et gestion de portefeuille		F02	Théorie des risques et gestion de portefeuille
F18210032F1	F02	Création et direction d'entreprise (PRE)		F02	Séminaire de création d'entreprise.
F15107032F1	F02	Economie: questions internationales et européennes.	F15107032F1	F02	Economie: questions internationales et européennes.

SECTION

(1) l'un ou l'autre selon le cas.

25 MARS 1999

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)  
X UNITES DE FORMATION (1)

page 2

« Post graduate en management »

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire	Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire
F14901032F1	F04	Marketing international	}	F04	opérations internationales
F19102032F1	F04	Exportation			
F13502032F1	F03	Eléments de droit international			
F18401032F1	F02	Gestion des Ressources Humaines	}	F02	Gestion des Ressources Humaines
F18402032F1	F02	Techniques de négociation et gestion des conflits			
F11604032F1	F02	Séminaire de gestion financière		F02	Eléments de gestion financière
				F02	Eléments de fiscalité
F18203032F1	F02	Epreuve intégrée: Post graduate en management.	718209032F1	F02	Epreuve intégrée: Post graduate en management.

S E C T I O N U F

(1) l'un ou l'autre selon le cas.

25 MARS 1999



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 ter

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Declercq Date et signature (2) : 25 mars 1999

2. Intitulé de la section : (2) Post-graduat en management

CODE (3) 718209532FL

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de 2 page(s) (2)

4. Classement de la section :

- (1) Enseignement secondaire du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 26 MARS 1999  
Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section : Diplôme de Post-graduat en management spécifique à l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court

6. Modalités de capitalisation :

- 6.1. Organigramme de la section
- 6.2. S'il échet, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration

Code de la section : (3)

718203532FL

7. Unités constitutives de la section :

Intitulés (2)	Classement des U.F. (2) (5)	Code des U.F. (6)	Code du domaine de formation (4)	Unités déterminantes (2)	Nombre de périodes (2)
1. Management Stratégique	SCEC	718204032F3	702	X	150
2. Eléments de logistique	SCEC	715901032F2	702		40
3. Gestion des ressources humaines	SCEC	718401032FL	702	X	90
4. Techniques quantitatives de gestion et informatique, niveau approfondi	SCEC	715305032F1	702		100
5. Eléments de gestion financière	SCEC	711604032F2	702	X	60
6. Logistique opérationnelle	SCEC	715902032F1	702	X	40
7. Gestion de la production	SCEC	715903032FL	702	X	30
8. Théorie des risques et gestion de l'actif net	SCEC	717904032FL	702		40
9. Séminaire de création d'entreprise	SCEC	718210032FL	702		30
10. Economie: questions internationales et européennes	SCEC	715107032F1	702		40
11. Opérations internationales	SCEC	713102032FL	704	X	150
12. Eléments de fiscalité	SCEC	712107032F1	702		50
13. Epreuve anticipée: Post-graduat en management	SCEC	718209032F1	702		30

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'élève (2)	910
B) nombre de périodes professeur (2)	900

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) :

Repris en annexe n° 3 de ..... page(s) (2)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) :

Repris en annexe n° 4 de 2... page(s) (2)

10. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*aucune*  
22.10.99

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*AS*  
A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

Date : 06 MAI 1999

Signature :

Annexe 1 : Finalités de la section.

1. La section ESEPStc "Post Graduat en Management" a pour objectif de former des cadres moyens et supérieurs possédant une large culture d'entreprise, et capable d'exercer à terme :

\* des fonctions à haute responsabilité dans les PME, à tous les niveaux

\* des fonctions à responsabilités (au niveau d'un département ou de l'état major) dans les grandes entreprises.

Ces fonctions peuvent être exercées dans les entreprises industrielles, commerciales, financières ou de services, au niveau national ou au niveau international.

2. Le cadre ainsi défini est un gestionnaire, rompu aux techniques de gestion des différents secteurs de l'entreprise, complétant ainsi de manière polyvalente une première formation supérieure spécialisée. Il organise et gère le(s) service(s) dont il a la responsabilité et/ou conseille la direction générale, tant en matière de stratégie, que d'organisation ou de gestion courante. L'expérience aidant, il est à même de diriger une PME, ou de créer sa propre entreprise.

De par sa formation polyvalente, il constitue également l'interface entre différents départements; finance, comptabilité, informatique, logistique, commercial, production.

L'approche qualitative environnementale originale développée dans cette formation lui permet également d'exercer à terme des fonctions de "risk manager".

Enfin, il connaît et comprend les principes du marketing international, et les techniques à l'exportation, qu'il devra toutefois compléter par des connaissances linguistiques suffisantes pour être efficace en ce domaine.

25 MARS 1999

3. Les objectifs ainsi définis prennent en compte les exigences professionnelles - type :

\* connaissances solides des différents secteurs de l'entreprise, de leur organisation et de leur gestion.

\* capacité d'organisation.

\* capacité d'aborder des problèmes abstraits

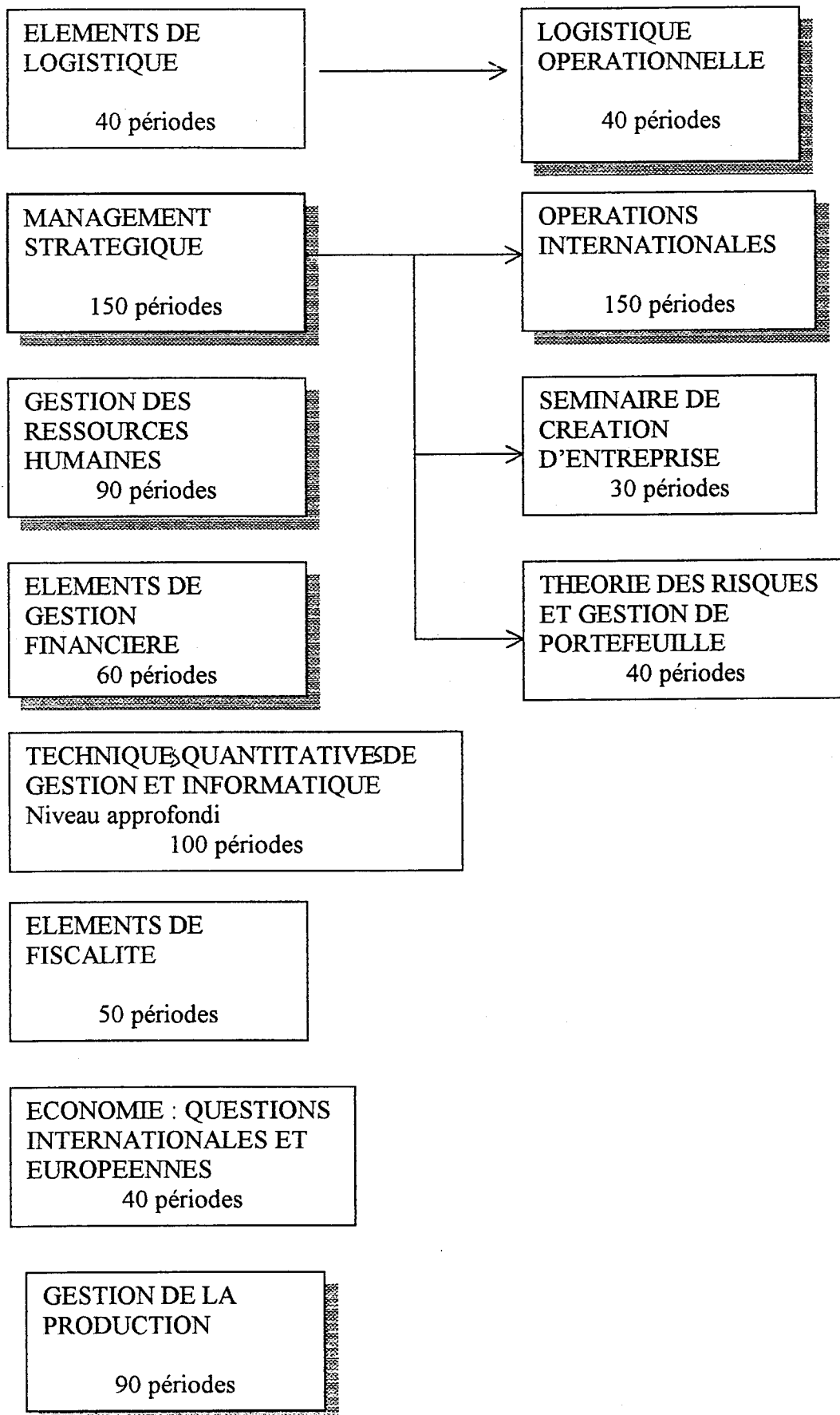
\* capacité d'analyser des problèmes d'organisation, y compris informatique, et d'apporter des solutions cohérentes, en faisant notamment appel à des techniques quantitatives complexes.

\* capacité de s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire.

\* capacité de diriger une équipe, et de gérer des conflits.

25 MARS 1999

**Modalités de capitalisation : POST GRADUAT EN MANAGEMENT**



MANAGEMENT POST GRADUAT EN MANAGEMENT

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Decloux Date et signature (2) : 25 mai 1999

**2. Intitulé de l'unité de formation :** (2) Management Stratégique

CODE DE L'U.F. (3) <u>718204032F3</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <u>702</u>
---------------------------------------	---

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- (1) du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 26 MARS 1999  
Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 718204032F3	Code du domaine de formation : (4) 702
--	--

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
1. Laboratoire de planification stratégique de l'entreprise	CT	S	24
2. Stratégies commerciales	CT	B	32
3. Laboratoire de Stratégies commerciales	CT	S	16
4. Engineering financier	CT	B	48
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	30
		Total des périodes	150

✓

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*pas de remarque*  
*pour*  
*le BIVB*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET  
 ADM. PEDAG.

Date : 06 MAI 1999

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **1. FINALITES**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender la problématique de la prise de décision dans l'entreprise (sensu lato);
- d'acquérir les bases de la démarche méthodologique de l'analyse stratégique, essentielle à la définition d'une politique d'entreprise;
- de formuler, à partir de l'analyse, les bases d'une stratégie;
- de percevoir globalement les problèmes commerciaux et financiers rencontrés par les entreprises;
- de maîtriser les règles de base de toute politique commerciale;
- d'élaborer une politique commerciale et de prix cohérente, dans un cas simple;
- de percevoir globalement le fonctionnement des marchés et des instruments financiers et de les appliquer à la gestion financière des entreprises;
- d'intégrer les aspects commerciaux et financiers au niveau de la prise de décision.



## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

*face à des situations issues de la vie professionnelle courante, pour une entreprise donnée ou un ensemble d'entreprises présentant les mêmes caractéristiques,*

- d'analyser les structures, le mode d'organisation et les aspects de la gestion en appliquant les principes fondamentaux de management;
- de présenter un rapport argumenté et critique mettant en évidence :
  - le type d'entreprise,
  - les structures de pouvoir et de décision,
  - les méthodes de gestion.

### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « organisation des entreprises et éléments de management » de l'enseignement supérieur de type court de promotion sociale.

### **2.3. Processus de valorisation**

Pour valoriser la réussite de cette UF dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moment de son inscription à l'épreuve intégrée de la section, d'au moins un autre titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale, tous deux orientés « tertiaire », ou en maîtriser les compétences.

**3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

25 MARS 1999

## 4. PROGRAMME

### 4.1. En laboratoire de planification stratégique de l'entreprise

L'étudiant sera capable:

- de présenter le processus de décision menant à l'élaboration d'une stratégie d'entreprise;
- d'utiliser les principes et les méthodes de l'analyse stratégique, dans des cas concrets :
  - matrice produits/marchés;
  - analyse de la branche, de la concurrence, de l'environnement de l'entreprise;
  - structure de la clientèle;
  - structure des revenus et des coûts;
  - profil-image et portefeuille de produits;
  - positionnement stratégique.
- de formuler une stratégie, en termes d'options et de positionnement, à partir d'un cas concret simple.

### 4.2. En stratégies commerciales

L'étudiant sera capable :

- d'utiliser les principes et les méthodes de la stratégie de marketing :
  - gestion du produit; portefeuille de produits;
  - fixation des prix;
  - communication;
  - stratégie globale
- de proposer et de développer des méthodes et des actions opérationnelles pour assurer le développement des marchés de l'entreprise.

### 4.3. En laboratoire de stratégies commerciales

L'étudiant sera capable :

*face à des situations-problèmes issues de la vie professionnelle,*

- d'appliquer les méthodes et les techniques opérationnelles étudiées pour développer le marché d'un produit.

## En engeneering financier

L'étudiant sera capable :

- de présenter les principaux produits financiers utilisés par les entreprises, et de décrire le fonctionnement de leurs marchés;
- de mesurer les risques financiers liés aux différentes opérations de l'entreprise, afin de mettre en oeuvre les techniques visant à les couvrir ou à les minimiser;
- d'élaborer un système cohérent de gestion financière de l'entreprise, tant en matière de gestion de trésorerie qu'en plan de financement;
- d'appréhender les techniques de base de la gestion d'un portefeuille d'actifs financiers.

## **5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

- de réaliser, à partir d'un cas concret simple, une analyse stratégique, globale ou partielle, et d'en expliciter la méthode;
- de mettre en oeuvre au moins trois des capacités suivantes, au choix du chargé de cours :
  - présenter et analyser les notions de stratégie commerciale, ses outils, ses approches, sa place dans la stratégie globale de l'entreprise;
  - analyser les fondements de la demande du marché , ainsi que les différentes notions d'élasticité de la demande;
  - appliquer une ou plusieurs méthodes et techniques de stratégie commerciale dans un cas simple;
  - présenter et analyser de manière critique une ou plusieurs techniques usuelles de financement des affaires et leurs conséquences financières pour l'entreprise;
  - présenter et analyser de manière critique une ou plusieurs techniques relatives aux instruments modernes de placement;
  - utiliser ses savoirs et savoirs-faire pour résoudre un cas simple de financement ou de gestion d'actifs.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la cohérence de la démarche;
- de la pertinence des choix;
- de la logique de l'argumentation;
- de la capacité d'analyse;
- du niveau de précision et de l'adéquation dans l'emploi du langage technique.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert sera :

- pour les cours de « laboratoire de planification stratégique de l'entreprise » et de « stratégies commerciales » un cadre d'entreprise spécialisé en management ou en marketing ou un consultant spécialisé, disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans;
- pour le cours d'engineering financier, d'un cadre de banque ou d'entreprise spécialisé en finance, ou d'un consultant spécialisé, disposant d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans.







Annexe 1 : finalités

1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour objectifs de:

- \* contribuer à la valorisation sociale et professionnelle de l'individu en vue d'un meilleur épanouissement;
- \* concourir à l'insertion professionnelle, en réponse aux besoins et demandes émanant des entreprises et du secteur public, ainsi qu'à la promotion de l'insertion sociale.

2. Finalités spécifiques

Cette unité de formation a pour objectifs spécifiques de permettre à l'étudiant de:

- a) Comprendre et maîtriser les techniques de la gestion de la chaîne logistiques
- b) Evaluer dans les cas usuels les coûts logistiques
- c) Décrire l'élaboration du concept logistique et son organisation dans l'entreprise
- d) Comprendre l'élaboration de la planification logistique opérationnelle de l'entreprise

Annexe 2 : connaissances préalables requises

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit être en possession de l'attestation de réussite d'une unité de formation en Management & organisation (minimum 40 heures)

L'unité de formation G31 "Principes de management", constitutive de la section "gradat en management", répond à ces critères.

Le candidat qui ne peut présenter cette attestation peut être admis moyennant la réussite d'une épreuve portant sur le programme de cette unité de formation.

Annexe 3 : Recommandations pour la constitution des groupes - regroupement

Dédoublément conseillé à 35 étudiants.

Annexe 4 : programme de cours

A. Objectifs

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de:

- a) comprendre la problématique de la logistique dans l'entreprise
- b) participer à l'élaboration du concept logistique dans l'entreprise
- c) calculer les coûts logistiques dans les cas usuels
- d) comprendre les différentes phases de la planification logistique opérationnelle

B. Programme du cours [ELOG40] : Eléments de logistique (40 p)

1. Introduction : la logistique dans l'entreprise
2. La logistique d'approvisionnement : chaînes d'approvisionnement - transports et assurances
3. La logistique de stockages
4. La logistique de production
5. La logistique de distribution - la qualité du service
6. Les coûts logistiques
7. La planification des opérations
  - élaboration d'un système logistique
  - planification logistique opérationnelle (organisation de l'ensemble des activités, concept du "just-in-time")
8. Mutation des structures d'organisation

Annexe 5 : fixation des capacités terminales

A. Evaluation formative permanente et auto-évaluation

Une évaluation formative des connaissances acquises s'effectuera de manière régulière durant les cours, de manière à assurer très rapidement une remédiation nécessaire à la poursuite fructueuse de la formation. Chaque fois que cela sera possible, les étudiants feront une auto-évaluation à partir des applications pratiques proposées.

B. Evaluation certificative

A la fin de <sup>l'UF</sup> ~~chaque~~ cours, une épreuve écrite et/ou orale permettra de déterminer si les objectifs suivants ont été atteints.

- a) expliquer en termes simples les principes de base régissant le fonctionnement de la chaîne logistique dans l'entreprise
- b) expliquer succinctement les principes de base de la gestion des stocks, de la production et de la distribution
- c) calculer les coûts logistiques dans les cas usuels
- d) expliquer les phases de la planification logistique

L'étudiant qui rencontre ces objectifs d'une manière satisfaisante se verra conférer une attestation de réussite conformément aux dispositions légales en vigueur.

Annexe 6 : Profil du chargé de cours

Le chargé de cours sera un EXPERT

Profil de l'EXPERT:

Cadre spécialisé en entreprise (ex.: service achats,  
planification de la production, ...)

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Decheug Date et signature (2) : 25 mars 1998

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) Gestion des ressources humaines

CODE DE L'U.F. (3) <u>718401032FE</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <u>702</u>
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- (1) du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input checked="" type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 26 MARS 1999

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection



## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de s'approprier des connaissances générales en droit social;
- d'analyser, de prévenir et de résoudre des différends naissant de la relation de travail (sensu lato), par référence aux principes du droit social et de la négociation collective;
- de développer ses aptitudes en matière de savoir-être (respect de ses devoirs, défense de ses droits sociaux);
- de porter un regard critique sur les pratiques en vigueur dans le mode du travail, par référence au système légal;
- d'appréhender les besoins d'une entreprise (ou organisation) en terme de ressources humaines;
- de collaborer à la mise en oeuvre de la stratégie en matière de gestion des ressources humaines (recrutement, sélection, formation, promotion, motivation);
- d'utiliser les techniques de la GRH en vue de prévenir ou de résoudre les conflits sociaux;
- d'adapter ses outils de référence à l'évolution du cadre économique, social et juridique en GRH.



## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

*Face à des problèmes juridiques simples et non encore traités, illustrant concrètement des situations de la vie privée, concernant les contrats, règles et obligations,*

- *en justifiant la démarche de mise en oeuvre,*
- *en donnant pour chaque domaine au moins un exemple de prévention de litige,*
- *en utilisant les termes juridiques adéquats,*
  
- analyser et abstraire une situation juridique de la vie privée par le recours aux règles de droit civil la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat;
- résoudre de petits problèmes juridiques concrets concernant les biens, contrats, et obligations par l'application des notions de droit civil qui les régissent;
- prévenir les litiges relatifs à ces problèmes;
- structurer et justifier la démarche juridique mise en oeuvre pour réagir à une situation donnée en ces matières.

### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Droit civil » de l'enseignement supérieur de type court.

### **2.3 Processus de valorisation**

Pour valoriser la réussite de cette UF dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moment de son inscription à l'épreuve intégrée de la section, d'au moins un autre titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale, tous deux orientés « tertiaire », ou en maîtriser les compétences.

**3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## 4. PROGRAMME

### 4.1 En notions de droit social

*Face à des situations issues de la vie courante (privée ou professionnelle), mettant en jeu des problématiques de droit social, leur mode de traitement, disposant des textes législatifs ou réglementaires y afférents*

L'étudiant sera capable:

- de s'approprier des concepts de base, des notions essentielles relevant du droit social :
  - droit social dans les ordres juridiques belge et européen;
  - dispositions sociales générales du contrat de travail régissant l'emploi des langues, la durée, la nécessité d'un écrit, la preuve, la prescription et les obligations des parties, la suspension et l'extinction du contrat;
  - contrats de travail de représentants de commerce, de travailleurs domestiques, d'occupation d'étudiants, à temps partiel, temporaires, intérimaires, d'apprentissage;
  - la réglementation du travail : le règlement du travail, la protection de la rémunération, le repos dominical, les jours fériés, l'égalité entre les hommes et les femmes;
  - l'organisation de la sécurité sociale et son mode de financement;
  - les avantages octroyés par les différents secteurs de l'O.N.S.S., leurs bénéficiaires et leurs conditions d'octroi;
- de mettre en relation des problématiques d'ordre privé, les éléments de droit civil et les procédures judiciaires généralement mises en oeuvre :
  - appliquer à des cas concrets
    - les dispositions régissant les clauses d'essai, de non-concurrence, la suspension du contrat, le licenciement abusif dans les contrats de travail d'ouvrier et d'employé;
    - un type de contrat de travail approprié à une situation donnée, à la nature de la relation de travail visée en tenant compte de toutes les implications légales conventionnelles;
    - les dispositions régissant la réglementation du travail (durée, repos dominical, jours fériés, congés de circonstances...) et la rémunération;
    - les principes du droit social à la gestion des risques professionnels;
  - comparer l'O.N.S.S. et le statut social du travailleur indépendant;
  - accomplir les diverses formalités imposées par le droit du travail et droit de la sécurité sociale dans une situation de travail donnée : préavis, engagement de personnel,...);

#### 4.2. En gestion des ressources humaines

L'étudiant sera capable :

- d'appréhender les enjeux économiques et sociaux de la gestion des ressources humaines (GRH) dans l'entreprise :
  - l'évolution des qualifications;
  - l'évolution des effectifs;
  - la stratégie sociale, composante des enjeux économiques;
  - la flexibilité;
  - les mutations sociales.
- d'analyser les besoins de l'entreprise en terme d'emplois (gestion prévisionnelle) :
  - détermination des qualifications;
  - prévision des effectifs.
- de mettre en oeuvre les méthodes de la GRH :
  - recrutement et sélection du personnel;
  - accueil et intégration;
  - systèmes de rémunération;
  - formation;
  - promotion;
  - motivation.

#### 4.3. En relations sociales du travail

L'étudiant sera capable :

- de s'approprier des concepts de base relevant de la pratique des relations sociales du travail :
  - les types d'organisations professionnelles;
  - les systèmes et les organisations de défense des droits sociaux des travailleurs;
  - le rôle, la composition et la protection des membres du Conseil d'Entreprise, de la délégation syndicale et du comité de sécurité et d'hygiène;
  - l'importance des conventions collectives du travail;
- de confronter les principales théories sociologiques des conflits et des groupes;
- d'analyser des types de négociation et de comportements :
  - prévention;
  - affrontement
  - entente;
  - coopération, participation du personnel.
- d'appliquer à des cas concrets simples les techniques de la négociation collective et de la gestion des conflits.

25 MARS 1999

## **5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de mettre en oeuvre au moins trois des capacités suivantes, au choix du (des) chargé(s) de cours :

- résoudre ou prévenir des problèmes juridiques susceptibles de se présenter, en y appliquant les dispositions appropriées du droit social;
- analyser les termes d'un contrat de travail le mieux approprié à une situation donnée et en justifier la conformité pour en expliciter les termes aux cocontractants;
- justifier les diverses formalités imposées par le droit du travail et de droit de la sécurité sociale dans le cadre d'un contrat de travail.
- présenter et analyser de manière critique, et à partir d'exemples concrets, les enjeux économiques de la GRH;
- présenter et analyser de manière critique des techniques usuelles utilisées dans les différents domaines de la GRH, et les appliquer à un cas simple (recrutement et sélection, intégration, formation,...)

*à partir d'une situation-problème conflictuelle tirée de l'actualité, la documentation étant mise à sa disposition*

- identifier les sources d'un conflit et en dégager les conséquences;
- analyser le conflit en termes comportementaux;
- dégager des conclusions quant aux techniques à mettre en oeuvre pour la résoudre.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- la cohérence des propositions et de la démarche;
- de la pertinence des choix;
- de la logique de l'argumentation;
- du recours judicieux aux différentes sources du droit;
- du niveau de précision et de la clarté dans l'emploi du langage juridique et technique;
- du niveau du sens critique.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera :

- pour le cours de « notions de droit social » : un enseignant
- pour les cours de « gestion des ressources humaines » et de « relations sociales du travail » : un expert.

L'expert sera :

- pour le cours de « gestion des ressources humaines » : un cadre ou un consultant, spécialisé en GRH, et comptant au moins deux années d'expérience professionnelle;
- pour le cours de « relations sociales du travail » : un cadre spécialisé en GRH, ou un conciliateur social ou un juge social, comptant au moins deux ans d'expérience professionnelle.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

Annexe I.1.  
50720/4

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

- 1 La présente demande émane du
- (1) Pouvoir organisateur : Chambre Belge des Experts - Comptable (2)  
Namur - Luxembourg
  - (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)  
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination Inst. d'Ens. Commercial  
 adresse complète Rue Germaine Delorme 6  
5002 St-Servais  
 n° de matricule 9.286.015  
 n° de téléphone 081/22.15.80

(2) Date et signature du chef d'établissement de la CF  
 ou du représentant du P O subventionné : (1) (2)

Marc R. FIEVET  
 Directeur

15/2/95

- 2 Transmis en date du ..... (3) par le réseau
- (1) Communauté française
  - (1) Libre - confessionnel
  - (1) Provincial et communal
  - (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 7153 05 V 72 F1

Techniques quantitatives de gestion et informatique,  
niveau approfondi (2)

4 Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5 Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

- 6 Classement de l'unité de formation :
- (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
  - degré : inférieur (1) supérieur (1)
  - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court Economique (2)
  - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long (2)

7 Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement  
 Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8 Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 3 page(s) (2)

9 Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10 Chargé (s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Effiler les mentions utiles ou cocher  
 (2) A compléter  
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent  
 (4) Réservé à l'Administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 415305 V32 F1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)

Éléments de recherche opérationnelleGestion de réseaux informatiquesclassement  
des cours (5)CTCT

code U (6)

BSnombre de  
périodes (7)6040

2. Part d'autonomie

Total des périodes

100

✓

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

voir mon rapport officiel annexé

J. Meunier  
20.V.15

Meunier  
26.V.15  
J. Meunier

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS  
RENCONTREESDate : 15 JUIN 1995

Signature :

J. MEUNIER  
Meunier  
ADMINISTRATEUR  
PÉDAGOGIQUE

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher

(2) À compléter

(4) Réserve à l'administration

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

(7) 1 période = 50 minutes



Annexe 1 : Les finalités.

1.1 Finalités générales.

Conformément à l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour objectifs de:

- \* contribuer à la valorisation sociale et professionnelle de l'individu en vue d'un meilleur épanouissement;
- \* concourir à l'insertion professionnelle, en réponse aux besoins et demandes émanant des entreprises et du secteur public, ainsi qu'à la promotion de l'insertion sociale.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable de :

- Modéliser mathématiquement des problèmes usuels de gestion
- Utiliser des méthodes de calcul pour résoudre des problèmes rencontrés au sein de l'entreprise.
- Se créer un cadre de travail et d'étude sur base d'instruments mathématiques.
- Analyser et de prévoir les phénomènes (d'organisation) économiques.
- Préparer ses décisions sur base de connaissances probabilistes et statistiques
- Prendre des décisions sur base des résultats de simulation
- Gérer matériellement un réseau informatique
- Configurer un réseau
- Gérer l'installation des logiciels, imprimante, fichiers, ..
- Gérer l'utilisation des différents serveurs du réseau
- Installer un réseau de plusieurs postes

Annexe 2 : Capacités préalables requises.

2.1. Capacités préalables.

L'étudiant sera capable de:

\* en mathématique:

- a) résoudre des systèmes de n équations à n inconnues par au moins une des méthodes classiques (y compris matricielle)
- b) connaître et utiliser les principales fonctions algébriques classiques

\* en statistique:

- a) illustrer graphiquement des données statistiques
- b) analyser et commenter les séries à une dimension
- c) calculer dans les cas usuels les coefficients de régression et de corrélation simples et les commenter
- d) expliquer le fonctionnement des indices

\* en informatique:

- a) expliquer succinctement les notions de base du Hardware, notamment dans le but d'opérer un choix cohérent en fonction des besoins de l'utilisateur

- b) expliquer les caractéristiques fondamentales des fichiers et base de données

- c) en pratique, sur machine :

1. utiliser les fonctions usuelles du DOS (formatage, structure du disque dur, copie de fichiers, destruction de fichiers, ..)

2. utiliser les fonctions usuelles d'un tableur dans une application "gestion"

3. utiliser les fonctions usuelles (mode assist et plus succinctement mode instructions) d'un logiciel de base de données pour créer un fichier (après une courte analyse) et le gérer (modification, tris, édition, fusion , ...)

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

- gradué en comptabilité
- gradué en marketing
- gradué en droit, licencié en droit, pour autant que leur cours comporte un cours de statistique (ou équivalent) d'au moins 40 périodes et un cours d'informatique (ou équivalent) d'au moins 40 périodes.
- gradué en secrétariat de direction, pour autant que leur cours comporte un cours de statistique (ou équivalent) d'au moins 40 périodes et un cours d'informatique (ou équivalent) d'au moins 40 périodes.
- titres jugés équivalents à ceux décrits ci-dessus

Annexe 3 : Recommandations pour la constitution des groupes -  
regroupement

Dédoublément conseillé à 35 étudiants, pour le cours théorique.  
Pour les travaux pratiques (gestion de réseaux informatiques),  
dédoublément conseillé à 20 étudiants, et deux étudiants  
maximum par poste de travail.

Annexe 4 : Programme des cours.

4.1 Cours 1 : Eléments de Recherche opérationnelle (60 p)

L'étudiant doit être capable de :

- a) Appliquer la théorie correspondante au problème posé.
- b) Construire les équations d'un problème posé et les résoudre
- c) Citer, démontrer et vérifier les théorèmes usuels de la RO
- d) Déterminer les matrices possibles et interpréter une matrice donnée
- e) Etudier des mesures statistiques afin d'obtenir des distributions théoriques.
- f) Construire un modèle mathématique simple
- g) Sur base d'objectifs définis à atteindre, déterminer le problème sous forme d'équation et le résoudre
- h) Enoncer le problème économique sous forme mathématique et le résoudre
- i) Expliquer les méthodes algébrique, graphique et matricielle de résolution (les plus adéquates) de problèmes stratégiques
- j) Interpréter les solutions.

Ces capacités seront atteintes par l'étude élémentaire des notions suivantes :

1. Introduction : Définition, rôle, utilisation et exemples
2. Formulation du problème :
  - Instruments de travail et méthodes d'analyse: les modèles de transmission
  - Définition des objectifs et leur valeur
  - Position du problème ; Définition, variables, rentabilité

3. Les modèles :

- Les types
- Les techniques mathématiques
- La nature
- L'élaboration
- Leur emploi

4. La programmation linéaire :

- Introduction
- Analyse des tâches
- La technique du simplexe
- Notions de la dualité
- Le problème du transport
- Les problèmes d'affectation

5. Les modèles de stocks :

- Introduction
- Problèmes élémentaires
- Avec contraintes
- D'un produit
- De plusieurs produits

6. Les modèles d'attente :

- Introduction
- Notions d'entrées et de durée
- Structure d'un phénomène d'attente
- Etude de cas : ex : les retards de circulation aux postes de péage
- La méthode de Monte Carlo

7. Les modèles de remplacement :

- Introduction
- Renouvellement de l'équipement
- Théorie de réapprovisionnement

8. Modèles de concurrence :

- Introduction
- Théorie des jeux de stratégie

## 4.2 Cours 2 : Gestion de réseaux informatiques (40 p)

L'étudiant doit être capable de :

- a) Installer un réseau local du point de vue matériel : cartes, câblage, connecteurs ...
- b) Configurer le réseau : adresses, imprimantes ...
- c) Attribuer les droits des utilisateurs au point de vue : répertoires, programmes, fichiers, ...
- d) Installer des logiciels en réseau
- e) Gérer des procédures de sauvegarde
- f) Créer des menus utilisateurs
- g) Utiliser les principaux utilitaires du réseau

Ces capacités seront atteintes par l'étude élémentaire des notions suivantes :

1. Introduction :
  - Définition des réseaux locaux au sens large
  - Utilisation des réseaux d'ordinateurs
  - Structure des réseaux
  - Avantages et désavantages
  - Applications et exemples
2. Architecture des réseaux :
  - Configuration
  - Matériel et logiciel
  - Description des couches
  -
3. Commutation et transmissions :
  - Les techniques de commutation
  - Les supports
  - Modem et terminal
  - Les circuits
4. Les protocoles de transmission et de liaison.
5. Les contrôles et priorités :
  - Les modes d'accès, les erreurs, ...
6. Présentation de divers réseaux :
  - Transpac, Ethernet, SNA, ...
7. Exercices et applications :
  - En laboratoire

Annexe 5 : Fixation des capacités terminales.

En fin de formation, l'étudiant maîtrisera les compétences en terme de Technique Quantitative de gestion et informatique, niveau approfondi.

Il sera capable de :

- Modéliser un problème.
- Mettre en équation un problème, le résoudre et interpréter la solution
- Citer, démontrer et vérifier les théorèmes de la RO.
- Enoncer un phénomène économique sous forme d'équation à partir d'objectifs déterminés.
- Expliquer un modèle donné et réaliser les graphiques, matrices, équation, tableau, ... s'y référant
- Installer un réseau d'au moins 4 postes
- Configurer une ou plusieurs imprimantes
- Définir les environnements et droits de minimum 4 utilisateurs sur une ou plusieurs applications.

Le degré de maîtrise sera fonction de la cohérence de la solution, et de son adéquation et de sa précision sur les phases logiques et techniques, et de son argumentation dans un langage clair et précis.

Annexe 6 : Profil des chargés de cours.

Cours 1 : Recherche opérationnelle.

Le chargé de cours sera un EXPERT

Profil de l'EXPERT

Cadre de société ayant une expérience polyvalente (gestion de stock, analyse stratégique, organisation du travail, économie d'entreprise et gestion), ou consultant spécialisé en ces matières.

Cours 2 : Gestion des réseaux informatiques.

Le chargé de cours sera un EXPERT.

Profil de l'EXPERT

Cadre de société ou consultant, expérimenté en gestion de réseaux informatiques.

15/2/95







## **1. FINALITES**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'acquérir les techniques de base de l'analyse des comptes annuels;
- d'interpréter les comptes annuels en vue de l'élaboration d'une politique de gestion;
- de poser un diagnostic financier cohérent pour une entreprise donnée.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes :

- présenter le fonctionnement du bilan, du compte de résultats, ainsi que préciser le contenu de leurs principales rubriques;
- présenter l'organisation d'une comptabilité complète, et les méthodes d'enregistrement dans les journaux et les comptes des opérations usuelles;
- réaliser un exercice comptable simple d'une entreprise commerciale, depuis l'ouverture des comptes jusqu'à la fin de l'exercice.

### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Introduction à la comptabilité ».

### **2.3. Processus de valorisation**

Pour valoriser la réussite de cette UF dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moment de son inscription à l'épreuve intégrée de la section, d'au moins un autre titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale, tous deux orientés « tertiaire », ou en maîtriser les compétences.

25 MARS 1999

**3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

25 MARS 1999

## 4. PROGRAMME

### 4.1. En gestion financière

L'étudiant sera capable:

- de percevoir la problématique financière de l'entreprise;
- d'explicitier les différentes rubriques du bilan et du compte de résultat;
- de mettre en oeuvre les techniques de base de l'analyse afin de calculer :
  - les masses bilantaires;
  - le fonds de roulement net;
  - le besoin en fonds de roulement;
  - les principaux ratios de liquidité, de solvabilité et de rentabilité;
- d'analyser de façon élémentaire la situation financière globale d'une entreprise;
- d'identifier et de présenter les méthodes courantes de gestion des actifs circulants et des investissements.

### 4.2 En laboratoire de gestion financière

L'étudiant sera capable :

*face à la situation comptable d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents ad-hoc,*

- de restructurer le bilan et le compte de résultat;
- de dégager les masses bilantaires et la structure du résultat;
- de calculer le fond de roulement, le besoin en fonds de roulement et les principaux ratios;
- de présenter de manière synthétique les résultats obtenus;
- d'interpréter les performances de l'entreprise.

## **5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

*face à la situation comptable d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents ad-hoc*

- de porter un regard critique sur les comptes annuels;
- de dégager les masses bilantaires et la structure du résultat;
- de calculer le fond de roulement net, le besoin en fond de roulement et des ratios sélectionnés de liquidité, de solvabilité et de rentabilité;
- de présenter de manière synthétique les résultats obtenus;
- d'interpréter les performances de l'entreprise.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la capacité d'analyse;
- de la pertinence des procédures appliquées;
- de la logique de l'argumentation;
- du niveau de précision et de la clarté dans l'emploi du langage financier.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert sera un expert-comptable, un réviseur d'entreprise ou un cadre financier comptant au moins deux ans d'expérience professionnelle.



715902 U32 F1

1

MINISTRE DE L'EDUCATION, DE LA  
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE  
RUE DE LA SCIENCE, 43  
02/238.86.11

-----  
Direction générale de la formation,  
de la promotion sociale,  
de l'enseignement à distance et  
des allocations et prêts d'études  
-----

-----  
Direction d'administration de  
l'enseignement de promotion sociale,  
de l'enseignement à distance et  
des allocations et prêts d'études  
-----

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale  
-----

ref.: ..../ code 715607U32F1

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1  
Changement de codification des documents de référence

A T T E N T I O N

Suite à la procédure de modification des codes des documents de référence exécutée le 27/2/96,  
le document de référence qui portait le code :

71 56 07 U 32 F 1

LOGISTIQUE OPERATIONNELLE

portera désormais le code :

71 59 02 U 32 F 1

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

Annexe I.1.

50720M3

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane de :
- (1) Pouvoir organisateur : Chambre Belge des Experts - Comptable (2)  
Namur - Luxembourg
  - (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : (2)  
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination Inst. d'En. Commercial (2) Date et signature de chef d'établissement de la CF  
 adresse complète rue Jerome Delplaine 6 ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)  
5002 S. - Sewais (2)  
 n° de matricule 9.286.015 (2) Marc R. FIEVET 15/2/95  
 n° de téléphone 081 22 15.80 (2) Directeur

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau
- (1) Communauté française
  - (1) Libre - confessionnel
  - (1) Provincial et communal
  - (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 7156 07 v 32 F1

Logistique opérationnelle ..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)
5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)
6. Classement de l'unité de formation :
- (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
  - degré : inférieur (1) supérieur (1)
  - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court Economique ..... (2)
  - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement  
 Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
8. Programme de (des) cours  
 Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
9. Fixation des capacités terminales  
 Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
10. Chargé (s) de cours  
 Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher  
 (2) A compléter  
 (3) A compléter par le Secrétaire permanent  
 (4) Réservé à l'Administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 7-15607 v 32 F1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)

Logistique opérationnelle

classement  
des cours (5)

CG

code U (6)

B

nombre de  
périodes (7)

40

2. Part d'autonomie

Total des périodes

40

v

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

voit  
 Meunier  
 accord  
 no. 15

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 15 JUIN 1995

Signature :

J. MEUNIER  
 ADMINISTRATEUR  
 PÉDAGOGIQUE

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher

(2) A compléter

(4) Réserve à l'administration

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

(7) 1 période = 50 minutes

Annexe 1 : Finalités

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour objectifs de:

- \* contribuer à la valorisation sociale et professionnelle de l'individu en vue d'un meilleur épanouissement;
- \* concourir à l'insertion professionnelle, en réponse aux besoins et demandes émanant des entreprises et du secteur public, ainsi qu'à la promotion de l'insertion sociale.

1.2 Finalités particulières.

Cette unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable de :

- a) Maîtriser les problèmes logistiques de l'entreprise (PME/PMI)
- b) Evaluer les coûts logistiques
- c) Elaborer la planification logistique opérationnelle

Annexe 2 : Capacités préalables requises

2.1 Capacités préalables

L'étudiant sera capable de :

- a) expliquer la problématique de la logistique dans l'entreprise
- b) définir et expliquer les éléments du concept logistique dans l'entreprise
- c) calculer les principaux coûts logistiques dans les cas simples.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu

\* attestation de réussite de l'unité de formation "Eléments de logistique", 40P ESEPStc, ou titre équivalent

Annexe 3 : Recommandations pour la constitution des groupes - regroupement

Dédoublement conseillé à 35 étudiants.

Annexe 4 Programme de cours : Logistique opérationnelle. (40P)

L'étudiant doit être capable de :

- a) comprendre et connaître les techniques d'approvisionnement, de transport et la gestion des risques y relatives
- b) maîtriser les techniques usuelles de gestion des stocks, et en évaluer les coûts
- c) comprendre la problématique de la gestion de la production, et son impact sur les autres fonctions de l'entreprise
- d) comprendre et connaître les méthodes usuelles d'organisation de la production, d'ordonnancement du travail, et d'aménagement des services et des postes de travail

Ces capacités seront atteintes par l'étude approfondie des notions suivantes :

I. Gestion des stocks

1. Généralités

- notion de stock
- nomenclature
- tenue comptable (FIFO, LIFO, prix moyen pondéré, prix standard)
- notions fondamentales d'analyse : stock cyclique, de sécurité, ratios

2. Les coûts de gestion des stocks (acquisition, possession, rupture)

3. La méthode du point de commande (quand commander et combien; formule de WILSON)

4. La méthode de réapprovisionnement périodique (formule de LEBAS; gestion de la méthode; plan d'approvisionnement d'une famille d'articles)

5. Politique de gestion des stocks

II. Gestion de la production

1. Cadre financier de la gestion de la production

2. Outils des responsables (méthode PERT; arbres de décision; tableau de bord)

3. Outils administratifs (tableau de répartition des tâches; analyse des circuits; mesure de temps administratifs variable)

4. Outils de la fonction méthode (courbe ABC; aménagements de postes de travail; analyse de la valeur)

5. Outils de la fonction ordonnancement

6. Outils des services entretien

7. Outils des services contrôle (sondage)

8. Outils des services fabrication

9. Réflexion sur la stratégie globale de l'entreprise

Annexe 5 Fixation des capacités terminales

En fin de formation, l'étudiant maîtrisera les compétences en matière de logistique opérationnelle.

Il sera capable :

a) expliquer et appliquer à des cas usuels les techniques de la gestion des stocks, et en calculer les coûts

b) résoudre un cas simple d'organisation de la production et d'ordonnancement du travail ; expliquer la méthodologie de cette organisation

c) expliquer les phases de la planification logistique

Le degré de maîtrise sera fonction de la cohérence de la solution, de son choix judicieux, et de son argumentation dans un langage clair et précis.

Annexe 6 Profil du chargé de cours

Le chargé de cours sera un EXPERT

Profil de l'EXPERT

Cadre responsable d'un service logistique au sein d'une entreprise ou consultant spécialisé ou logisticien spécialisé dans un important organisme public.

15/2/85



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1DOCUMENT 8 bisDOSSIER PEDAGOGIQUEUNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française                       (1) Libre confessionnel  
 (1) Provincial et communal                       (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dedavey Date et signature (2) : 25 mars 19992. Intitulé de l'unité de formation : (2) Gestion de la productionCODE DE  
L'U.F. (3) 715903032FLCODE DU DOMAINE  
DE FORMATION (4) 702

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises :

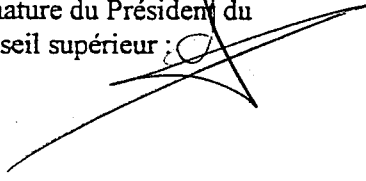
Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :                       (1) transition                       (1) qualification  
   du degré :                       (1) inférieur                       (1) supérieur

 (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long**Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil  
supérieur :26 MARS 1999Signature du Président du  
Conseil supérieur : 6. Caractère occupationnel :  (1) oui     (1) non7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile  
(2) A compléter  
(3) Réserve à l'administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 71590303LF2	Code du domaine de formation : (4) 702
--	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
2. Gestion des risques	CT	B	32
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	18
		Total des périodes	90

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

rapport  
 29.10.99 / 10.01.00

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET  
 ADM. PEDAG.

Date : ..... 06 MAI 1999 .....

Signature : .....

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **1. FINALITES**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender globalement la problématique de la production industrielle;
- d'acquérir les concepts spécifiques en matière de « système qualité »;
- de mettre en application les normes de ce système;
- de formuler une stratégie de gestion de la qualité;
- de mener un projet de certification « qualité »;
- de percevoir les risques découlant de l'activité productive, et en particulier les risques environnementaux;
- d'indiquer ces aspects « risques » dans la stratégie globale de l'entreprise;
- d'élaborer, dans un cas simple, un audit environnemental.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

*face à des situations issues de la vie professionnelle courante, pour une entreprise donnée ou un ensemble d'entreprises présentant les mêmes caractéristiques,*

- d'analyser les structures, le mode d'organisation et les aspects de la gestion en appliquant les principes fondamentaux de management;
- de présenter un rapport argumenté et critique mettant en évidence :
  - le type d'entreprise,
  - les structures de pouvoir et de décision,
  - les méthodes de gestion.

### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « organisation des entreprises et éléments de management » de l'enseignement supérieur de type court de promotion sociale.

### **2.3. Processus de valorisation**

Pour valoriser la réussite de cette UF dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moment de son inscription à l'épreuve intégrée de la section, d'au moins un autre titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale, tous deux orientés « tertiaire », ou en maîtriser les compétences.

**3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## 4. PROGRAMME

### 4.1. En gestion de la qualité

L'étudiant sera capable:

- de présenter les problèmes inhérents à toute production industrielle;
- d'identifier et de présenter les concepts spécifiques en matière de « système qualité »;
- d'appliquer les normes de qualité à un cas simple;
- de formuler une stratégie de gestion de la qualité, notamment en vue de la certification :
  - politique générale
  - politique de produit
  - politique de livraison et service après-vente
  - politique des achats
- d'exploiter les outils et méthodes de la qualité totale:
  - Total quality control
  - Cercles de qualité.

### 4.2. En gestion des risques

L'étudiant sera capable:

- d'identifier les micro- et macro- environnements de l'entreprise :
  - micro-environnement : fournisseurs, clients, concurrents;
  - macro-environnement : économique, technologique, social, politique, écologique;
- d'identifier les risques potentiels inhérents à une production :
  - risques industriels
  - risques sociaux
  - risques commerciaux
  - risques financiers
  - risques technologiques;
- d'utiliser ces concepts en vue de réaliser un audit environnemental dans un cas simple;
- de concevoir la fonction de « risk management ».

## **5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de mettre en oeuvre au moins trois des capacités suivantes, au choix du chargé de cours :

- présenter les conditions de réussite de la mise en oeuvre d'un processus qualité;
- appliquer dans un cas simple, les normes de qualité;
- élaborer, dans un cas simple, une stratégie de la qualité;
- comparer les notions de « Total Quality Control (TQC) » et « Quality Control (QC) »;
- analyser les micro- et/ou macro-environnements d'une entreprise;
- présenter la typologie des risques inhérents à une production,
- classer les risques en fonction de leur incidence sur l'entreprise;
- concevoir et/ou analyser dans un cas simple, les étapes d'un audit environnemental.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la cohérence de la démarche;
- de la logique de l'argumentation;
- du niveau de précision et de l'adéquation dans l'emploi du langage technique.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert sera :

- en gestion de la qualité : un cadre spécialisé ou un consultant spécialisé en gestion de la qualité, comptant au moins deux ans d'expérience professionnelle;
- en gestion des risques : un cadre spécialisé ou un consultant spécialisé en assurance des risques et/ou en audits environnementaux, comptant au moins deux ans d'expérience professionnelle.



**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française  
 (1) Provincial et communal  
 (1) Libre confessionnel  
 (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevry Date et signature (2) : 25 mars 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) Théorie des risques et gestion de forêt feuillue

CODE DE L'U.F. (3) <u>717404032FL</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <u>702</u>
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  
     du degré :  (1) transition  (1) inférieur  (1) qualification  (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : **26 MARS 1999**

Signature du Président du Conseil supérieur

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 717404032FR	Code du domaine de formation : (4) 702
--	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2) (5)		(2) (6)	(2)
Théorie des risques et gestion de portefeuille	CT		B	32
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX		P	8
			Total des périodes	40

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*avis de l'inspecteur  
du 10.7.1999*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

Date : ..... 06 MAI 1999 .....

Signature :

- (2) A compléter  
(3) Réserve à l'administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **1. FINALITES**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'analyser le fonctionnement concret des marchés financiers;
- d'interpréter les indicateurs boursiers;
- d'acquérir les méthodes de calcul de rentabilité des actifs financiers;
- d'élaborer une stratégie financière basée sur l'évaluation et la gestion des risques afin de constituer et de gérer un portefeuille-titres.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

- présenter et analyser de manière critique les techniques usuelles de financement des affaires et leurs conséquences pour l'entreprise;
- présenter et analyser de manière critique les techniques relatives aux instruments modernes de placement;
- utiliser ses savoirs et savoirs-faire pour résoudre un cas simple de financement ou de gestion d'actifs.

### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Management stratégique ».

### **2.3. Processus de valorisation**

Pour valoriser la réussite de cette UF dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moment de son inscription à l'épreuve intégrée de la section, d'au moins un autre titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale, tous deux orientés « tertiaire », ou en maîtriser les compétences.

25 MARS 1999

**3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

- d'expliquer le fonctionnement des marchés financiers;
- d'expliquer des modèles spécifiques de gestion financière (tels que « CAPM », « APT », ...)
- de calculer la performance d'un portefeuille-titres et d'interpréter le résultat;
- de caractériser le fonctionnement de contrats financiers tels que les « futures », les « forward », les « options »,...
- de constituer et de gérer un portefeuille-titre simple.

## **5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

- de caractériser le fonctionnement des principaux types de contrats financiers;

*à partir d'un portefeuille-titre constitué, la documentation étant mise à sa disposition,*

- de calculer la valeur de ce portefeuille;
- de justifier les opérations réalisées;
- de déterminer la stratégie à adopter.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la cohérence de la démarche;
- de la pertinence des choix;
- de la capacité d'analyse;
- de la logique de l'argumentation;
- du niveau de précision et de l'adéquation dans l'emploi du langage financier.

## **6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert sera un agent de change ou un cadre financier de banque ou d'entreprise, comptant au moins deux années d'expérience professionnelle.



**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provinciale et communale
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Dechevry

Date et signature (2) : 25 mars 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) Séminaire de création d'entreprise

CODE DE L'U.F. (3) 718LAD03LFL	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 702
--------------------------------	--------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- (1) inférieur  (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 26 MARS 1999

Signature du Président du Conseil supérieur

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 71821003LFL	Code du domaine de formation : (4) 702
--	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire: Création d'entreprise	CT	S	24
<b>2. Part d'autonomie</b>	XXXXXXXXXX	P	6
		Total des périodes	30

v

**12. Réserve au Service d'inspection :**a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

06 MAI 1999

Date : .....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

*Schwarze de*

## **1. FINALITES**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'élaborer un dossier simple de création d'entreprise sous ses différents aspects (juridiques, financiers, commerciaux, administratifs).

25 MARS 1999

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

Pour être admis dans cette unité de formation, l'étudiant doit posséder les capacités suivantes:

- en comptabilité :

- expliquer succinctement la notion de société et les caractéristiques des différents types de sociétés étudiés;
- définir clairement les termes usuels utilisés en comptabilité;
- expliquer le fonctionnement du bilan et le contenu de ses principales rubriques;
- expliquer succinctement l'organisation d'une comptabilité complète et les méthodes d'enregistrement dans les journaux et les comptes des opérations usuelles;
- expliquer la formation du résultat de l'entreprise, l'impact des charges (notamment amortissement et RV) et de l'impôt;
- expliquer les notions de fonds de roulement, de liquidité, de solvabilité;
- expliquer la notion de prix de revient, et calculer dans un cas simple le seuil de rentabilité.

- en marketing

- présenter les concepts fondamentaux de la planification stratégique en marketing;
- analyser les fondements de la demande du marché, ainsi que les différentes notions d'élasticité de la demande;
- appliquer une (ou plusieurs) méthodes(s) et technique(s) de stratégie commerciale dans un cas simple.

### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités de formations « Introduction à la comptabilité » et « Marketing niveau 1 » (ou « Management stratégique ») de l'enseignement supérieur de type court.

### **2.3. Processus de valorisation**

Pour valoriser la réussite de cette UF dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moment de son inscription à l'épreuve intégrée de la section, d'au moins un autre titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale, tous deux orientés « tertiaire », ou en maîtriser les compétences.

**3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

*à partir d'une situation issue de la vie professionnelle*

- de mobiliser et d'exploiter ses capacités en comptabilité et en marketing afin d'identifier, d'analyser, de résoudre l'ensemble des problèmes auxquels font face les créateurs d'entreprise;
- de réaliser concrètement le dossier de création d'entreprises :
  - choix du produit;
  - choix de l'implantation;
  - choix de la forme juridique;
  - plan financier de base et compte prévisionnel;
  - financement de l'activité;
  - démarches administratives.

## **5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable:

- de réaliser un dossier concret de création d'entreprise, comportant au minimum :
  - choix du produit;
  - choix de l'implantation;
  - choix de la forme juridique;
  - plan financier de base et compte prévisionnel;
  - financement de l'activité;
  - démarches administratives.
- de présenter ce dossier en justifiant sa méthode d'approche et ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la capacité d'analyse;
- de la pertinence des procédures appliquées;
- de la logique de l'argumentation;
- du niveau de précision et de la clarté dans l'emploi du langage technique;
- de la dynamique de la présentation.

## 6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un expert.

L'expert sera un consultant spécialisé en gestion ou un réviseur d'entreprise, comptant une expérience professionnelle d'au moins 3 ans.

25 MARS 1999



ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIMÉ I

Annexe I.1.   
 50710   
 EG 72-0

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du :
- (1) Pouvoir organisateur : Chambre Belge des Experts - Comptables (2)  
Namur - Luxembourg
  - (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française (2)  
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination Inst. d'Ens. Commercial (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F.  
adresse complète Rue Devenne - Delhime C ou du représentant du P O subventionné : (1) (2)  
5002 St-Servais (2)  
n° de matricule 9.286.015 (2)  
n° de téléphone 081/22.15.80 (2)

Marc R. FIEVET  
Directeur 1/2/85

2. Transmis en date du ..... (3) par le réseau
- (1) Communauté française
  - (1) Libre - confessionnel
  - (1) Provincial et communal
  - (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 715107 V 32 F1

Economie: questions internationales et européennes (2)

*Code du  
niveau de  
formation: 702*

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)
5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)
6. Classement de l'unité de formation :
- (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
  - degré : inférieur (1) supérieur (1)
  - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court Economique (2)
  - (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long (2)
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement  
Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)
8. Programme de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)
9. Fixation des capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)
10. Chargé (s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher  
(2) A compléter  
(3) A compléter par le Secrétaire permanent  
(4) Escrivé à l'Administration

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) **715107 U32 F1**

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
Economie: questions internationales et européennes	CT	B	40
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

2. Part d'autonomie

1

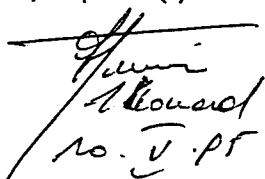
Total des périodes

40

✓

12. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

*aucun*   
no. V.P.T

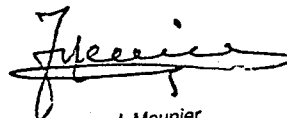
b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ..... 5 JUIL 1995

Signature :



J. Meunier  
Administrateur Pédagogique

(1) Différer les mentions inutiles ou cocher

(2) A compléter

(4) Réserve à l'administration

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CIPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

(7) 1 période = 50 minutes

Annexe 1 : Finalités

1.1 Finalités générales.

Conformément à l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour objectifs de:

- \* contribuer à la valorisation sociale et professionnelle de l'individu en vue d'un meilleur épanouissement;
- \* concourir à l'insertion professionnelle, en réponse aux besoins et demandes émanant des entreprises et du secteur public, ainsi qu'à la promotion de l'insertion sociale.

1.2 Finalités particulières.

Cette unité de formation a pour but de" rendre l'étudiant capable de :

- a) appréhender l'environnement économique international et européen
- b) comprendre les fondements théoriques du commerce international ; et son impact sur la vie des affaires.
- c) comprendre le fonctionnement du système monétaire international
- d) comprendre et connaître la philosophie de l'union européenne, son évolution, et son impact sur la vie des affaires.
- e) comprendre et connaître le fonctionnement du système monétaire européen, et son évolution vers la monnaie unique
- f) approcher le fonctionnement de la coopération économique internationale

Annexe 2 : Capacité préalables requises.

2.1 Capacités préalables

L'étudiant sera capable de :

- a) expliquer la loi de l'offre et de la demande, la formation des prix, et les grands équilibres sur les marchés des biens et services, du travail, monétaire et financier.
- b) expliquer le concept de cycles économiques
- c) expliquer schématiquement les mécanismes de croissance et de sous - développement
- d) expliquer succinctement la portée des politiques économiques (déflationniste, anti - chômage, budgétaire, fiscale)

2.2 Titres pouvant en tenir lieu.

- \* attestation de réussite de l'unité de formation "économie politique", 40 périodes, ESEPStc ou titre jugé équivalent
- \* gradué en comptabilité ;
- \* gradué en gestion ;
- \* gradué en droit ;
- \* gradué en marketing ;
- \* gradué en secrétariat de direction, pour autant que leur programme ait comporté un cours d'économie politique d'au moins 40P.

Annexe 3 : Recommandations pour la constitution des groupes -  
regroupement

Dédoublément conseillé à 35 étudiants.

Annexe 5 : fixation des capacités terminales

En fin de formation, l'étudiant maîtrisera les compétences élémentaires en terme de questions économiques internationales et européennes

Il sera capable de :

a) décrire les fondements du commerce mondial, et expliquer son évolution et son impact sur la croissance économique et l'emploi

b) décrire et analyser les postes de la balance des paiements, et en interpréter globalement le solde

c) décrire le fonctionnement du système monétaire international, le rôle du FMI, et expliquer ses dysfonctionnements majeures

d) décrire le fonctionnement du système monétaire européen, et l'impact de l'union monétaire sur les variables macro économique et la vie des affaires

e) décrire les mécanismes fondamentaux de la coopération économique internationale

Le degré de maîtrise sera fonction de la solution et de son argumentation dans un langage clair et précis.

REF DOC 8 BIS : UNITE E91 - ECONOMIE : QUESTIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES.

Annexe 6 : Profil du chargé de cours.

Le chargé de cours sera un ENSEIGNANT.

Annexe 4 : Programme du cours: économie : questions internationales et européennes (40p)

L'étudiant doit être capable de :

- a) expliquer les fondements du commerce international, et son impact sur la croissance économique et l'emploi
- b) expliquer la balance des paiements, et les conséquences d'un solde positif ou négatif sur les variables macro économiques
- c) décrire et expliquer les mécanismes fondamentaux qui régissent le système monétaire international, son évolution, ses dysfonctionnements.
- d) expliquer la philosophie de l'Union économique et monétaire européenne, son évolution, la convergence des politiques économiques, et l'impact de ces phénomènes sur la vie des affaires
- e) décrire les mécanismes de base de la coopération économique internationale

Ces capacités seront atteintes par l'étude élémentaire des notions suivantes :

I Relations économiques internationales.

1. Le commerce international : fondements du libre échange, protectionnisme ; évolution des courants commerciaux.
2. La balance des paiements : contenu, analyse, problème des déséquilibres, remèdes
3. Le marché des changes : notions ; théories économiques fondamentales
4. Le système monétaire international : les accords de Bretton Woods, le Fonds Monétaire International, les problèmes du \$, la démonétisation de l'or, le numéraire international (DTS)

II Relations intra - européennes.

1. L'union économique et monétaire : fonctionnement du marché européen, fonctionnement du SME et évolution vers la monnaie unique
2. Politiques économiques : convergence des politiques monétaire, fiscale, sociale ...

III Notions sur la coopération économique internationale.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

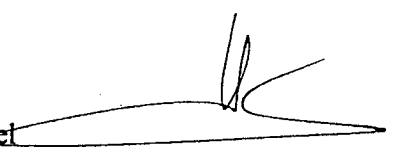
**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel



Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Declercq

Date et signature (2) : 25 mai 1999

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

*Opérations internationales*

CODE DE L'U.F. (3) <i>719102032FL</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <i>704</i>
---------------------------------------	---

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ..... page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ..... page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :
  - (1) transition
  - (1) inférieur
- (1) qualification
- (1) supérieur

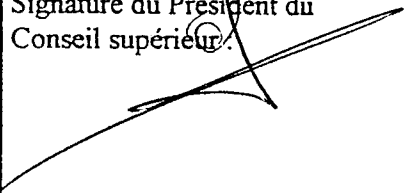
(1) Enseignement supérieur de type court           (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

**26 MARS 1999**

Signature du Président du Conseil supérieur



**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui     (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ..... page(s) (2)

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ..... page(s) (2)

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ..... page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ..... page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection



Code de l'unité de formation : (3) 719102032F2	Code du domaine de formation : (4) 704
--	--

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du(des) cours	Code U	Nombre de périodes
	(2) (5)	(2) (6)	(2)
1. Marketing international	CT	B	30
2. Techniques d'exportation	CT	B	30
3. Commerce international	CT	B	24
4. Droit international privé	CT	B	40
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	26
		Total des périodes	150

N

## 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :


A. COLLINET  
ADH. PEDAG.

Date : 06 MAI 1999

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **1. FINALITES**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- de percevoir les enjeux économiques, technologiques et commerciaux au niveau mondial;
- de maîtriser les stratégies d'approche et de pénétration des marchés internationaux, notamment dans le cadre de la mondialisation de l'économie;
- de maîtriser les stratégies de produit et de prix à l'échelon international;
- de percevoir les environnements économiques, politiques, géographiques et juridiques dans lesquels se déroule le commerce international;
- d'acquérir les techniques financières et commerciales couramment utilisées en commerce international;
- d'appréhender les principes du droit communautaire des affaires;
- de comprendre les principes fondamentaux régissant le droit international privé et les clauses principales appliquées dans les contrats internationaux.

25 MARS 1999

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

- présenter les concepts fondamentaux de la planification stratégique en marketing;
- analyser les fondements de la demande du marché, ainsi que les différentes notions d'élasticité de la demande;
- appliquer une (ou plusieurs) méthodes(s) et technique(s) de stratégie commerciale dans un cas simple.

### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation « Marketing niveau 1 » ou « Management stratégique » de l'enseignement supérieur de type court.

### **2.3. Processus de valorisation**

Pour valoriser la réussite de cette UF dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moment de son inscription à l'épreuve intégrée de la section, d'au moins un autre titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale, tous deux orientés « tertiaire », ou en maîtriser les compétences.

25 MARS 1999

**3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

25 MARS 1999

## 4. PROGRAMME

### 4.1. En Marketing international

L'étudiant sera capable:

- de caractériser les éléments essentiels de marketing international;
- de percevoir les avantages concurrentiels liés à une organisation multinationale;
- de mettre en évidence la nécessité d'une stratégie internationale en terme de marketing; et notamment en termes de standardisation et de marques;
- d'analyser le comportement du consommateur dans le cadre de la globalisation des marques;
- de percevoir les freins et les limites à la globalisation.

### 4.2. En techniques d'exportation

L'étudiant sera capable :

- d'analyser les forces et faiblesses de l'entreprise dans le processus d'exportation;
- d'établir une méthode de prospection des marchés étrangers;
- d'analyser les critères permettant le choix d'un circuit de distribution adéquat;
- de mettre en évidence les problèmes d'organisation spécifiques à l'entreprise exportatrice :
  - organisation interne;
  - planification de la production;
  - normalisation, logistique, transport;
  - contrôle des opérations;
- de déterminer un plan d'action en cas de conflit commercial à l'étranger.

### 4.3. En commerce international

L'étudiant sera capable :

- de caractériser les mécanismes d'échanges internationaux et le rôle de l'organisation mondiale du commerce;
- d'identifier les risques inhérents aux opérations internationales :
  - risque politique;
  - risque commercial;
  - risque de production;
  - risque économique (prix);
  - risque de charge;
- d'explicitier certaines opérations financières dans le cadre du commerce international, telles les opérations d'arbitrage et de couverture à terme;

- d'appliquer à des cas pratiques usuels les techniques de paiements et de crédit :
  - crédit documentaire;
  - financement à court terme des opérations;
  - financement à moyen et à long terme;
  - garanties bancaires;
- de mettre en évidence le rôle des pouvoirs publics dans la promotion du commerce international :
  - politique du commerce extérieur;
  - prospection;
  - organismes spécialisés.

#### 4.4. En droit international privé

L'étudiant sera capable :

- d'acquérir les principes qui régissent le droit international privé;
- d'explicitier les principales clauses appliquées dans les contrats internationaux privés;
- de faire référence à diverses conventions internationales en matière de commerce extérieur;
- d'analyser des contrats-type usuels (vente de marchandise, de services, transfert de technologie);
- de mettre en évidence le système institutionnel communautaire (européen) et ses principales structures juridiques;
- d'appréhender les principes du droit communautaire relatifs à la concurrence, à la liberté de circulation et à la liberté d'établissement.

## 5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de mettre en oeuvre au moins quatre des capacités suivantes, au choix du chargé de cours :

- caractériser les éléments-clé du marketing international en les explicitant;
- mettre en évidence un ou plusieurs éléments d'une stratégie internationale « marketing » en termes de standardisation et/ou de marques;
- analyser, pour un problème donné, le comportement du consommateur dans le cadre de la globalisation des marques;
- d'expliciter, pour un problème donné, les freins et les limites à la globalisation;
- présenter une méthode, un processus de prospection des marchés étrangers;
- mettre en évidence l'objet et la finalité des « Incoterms », en élaborant un ou plusieurs exemples détaillés;
- décrire une ou plusieurs options pour assurer une présence sur un pays de grande exportation;
- déterminer une ou plusieurs options de partenariat à l'étranger, le type de production étant déterminé;
- concevoir un plan d'action simple en cas de conflit commercial à l'étranger;
- présenter un ou plusieurs problèmes d'organisation spécifiques à l'entreprise exportatrice;
- expliciter les mécanismes d'échanges internationaux et le rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce;
- analyser, pour une opération internationale donnée, un ou plusieurs risques habituels;
- présenter une ou plusieurs opérations financières usuelles en commerce international;
- appliquer à un cas pratique clairement décrit une technique usuelle de paiement et/ou de crédit;
- analyser et présenter une ou plusieurs clauses appliquées dans les contrats internationaux privés;
- analyser un contrat type usuel en commerce international;
- appliquer les principes du droit communautaire à des situations simples tirées de la vie professionnelle.

Pour la détermination des degrés de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la cohérence de la démarche;
- de la pertinence des choix;
- de la logique de l'argumentation;
- de la capacité d'analyse;
- du niveau de précision et de l'adéquation dans l'emploi du langage technique.

## **5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de mettre en oeuvre au moins quatre des capacités suivantes, au choix du chargé de cours :

- caractériser les éléments-clé du marketing international en les explicitant;
- mettre en évidence un ou plusieurs éléments d'une stratégie internationale « marketing » en termes de standardisation et/ou de marques;
- analyser, pour un problème donné, le comportement du consommateur dans le cadre de la globalisation des marques;
- d'expliciter, pour un problème donné, les freins et les limites à la globalisation;
- présenter une méthode, un processus de prospection des marchés étrangers;
- mettre en évidence l'objet et la finalité des « Incoterms », en élaborant un ou plusieurs exemples détaillés;
- décrire une ou plusieurs options pour assurer une présence sur un pays de grande exportation;
- déterminer une ou plusieurs options de partenariat à l'étranger, le type de production étant déterminé;
- concevoir un plan d'action simple en cas de conflit commercial à l'étranger;
- présenter un ou plusieurs problèmes d'organisation spécifiques à l'entreprise exportatrice;
- expliciter les mécanismes d'échanges internationaux et le rôle de l'Organisation Mondiale du Commerce;
- analyser, pour une opération internationale donnée, un ou plusieurs risques habituels;
- présenter une ou plusieurs opérations financières usuelles en commerce international;
- appliquer à un cas pratique clairement décrit une technique usuelle de paiement et/ou de crédit;
- analyser et présenter une ou plusieurs clauses appliquées dans les contrats internationaux privés;
- analyser un contrat type usuel en commerce international;
- appliquer les principes du droit communautaire à des situations simples tirées de la vie professionnelle.



## 6. CHARGE DE COURS

- pour les cours de marketing international, exportation et commerce international :  
Le chargé de cours sera un expert.  
L'expert sera un cadre d'entreprise ou du secteur public spécialisé en opérations internationales, disposant d'une expérience professionnelle d'au moins deux années.
- pour le cours de droit international :  
Le chargé de cours sera un enseignant.

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Yves Decheve Date et signature (2) : 25 mars 1999

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) Eléments de fiscalité

CODE DE L'U.F. (3) <u>712107032F1</u>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <u>702</u>
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input checked="" type="radio"/>	Economique	<input checked="" type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : **26 MARS 1999**  
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) <i>712107032F1</i>	Code du domaine de formation : (4) <i>702</i>
---	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Horaire minimum :

<u>1. Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
<i>Éléments de fiscalité</i>	<i>CT</i>	<i>B</i>	<i>40</i>
<b>2. Part d'autonomie</b>	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>P</b>	<i>10</i>
		<b>Total des périodes</b>	<i>50</i>

✓

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



A. COLLINET  
ADM. PEDAG.

*06 MAI 1999*

Date : .....

Signature :

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

## **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender les mécanismes de base de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des sociétés;
- de rédiger la déclaration à l'impôt des personnes physiques dans les cas simples, de la justifier et de calculer l'impôt;
- de rédiger la déclaration à l'impôt des sociétés dans le cas d'une petite entreprise, de la justifier et de calculer l'impôt;
- d'adapter ses outils de référence en fonction de l'évolution du contexte légal.

## **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

### **2.1. Capacités**

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:

- résumer les idées essentielles d'un texte et les critiquer;
- produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition)

### **2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur.

### **2.3. Processus de valorisation**

Pour valoriser la réussite de cette UF dans le processus de capitalisation d'un post-graduat, l'étudiant doit être porteur, au moment de son inscription à l'épreuve intégrée de la section, d'au moins un autre titre délivré par l'enseignement supérieur de plein exercice ou d'un diplôme délivré par l'enseignement supérieur de promotion sociale, tous deux orientés tertiaire, ou en maîtriser les compétences.

**3. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

## 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable:

*face aux différentes situations fiscales simples qui sont celles des personnes physiques et des PME sociétaires,*

- d'acquérir les concepts fondamentaux et les techniques de base afférents au système fiscal belge;
- d'identifier le fonctionnement de l'administration fiscale;
- de mettre en oeuvre des techniques fiscales pour :
  - calculer les versements anticipés;
  - établir la déclaration à l'impôt (IPP, ISOC);
  - procéder de manière automatisée ou non, au calcul de la base taxable et de l'impôt;
  - établir le décompte final, après imputation des précomptes;
- d'évaluer l'impact fiscal du passage en société.

## 5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

*face à la situation fiscale d'une personne physique et/ou d'une PME sociétaire, décrite par des consignes précises et des documents ad-hoc, et en utilisant la documentation usuelle,*

- d'établir la déclaration à l'impôt, en identifiant ses éléments;
- de procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final;
- d'évaluer l'impact fiscal d'une modification d'un (d') élément(s) de la déclaration.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la capacité d'analyse;
- de la pertinence des procédures appliquées;
- de la logique de l'argumentation;
- du niveau de précision et de la clarté dans l'emploi du langage fiscal.



## **6. CHARGE DE COURS**

Enseignement ou expert.

L'expert sera un fonctionnaire de niveau 1 de l'administration fiscale, ou un réviseur d'entreprises, ou un expert-comptable ou fiscal, comptant au moins deux années d'expérience professionnelle.

25 MARS 1999

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I**

Annexe 3.1.

5072W  
15

DOCUMENT 8 bis - STAGE / Epreuve intégrée / Application de l'art 117 du décret / Alternance (1)

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du
- (1) Pouvoir organisateur *Chambre Belge des Experts-Comptables Namur - Luxembourg* (2)
- (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française et se rapporte à l'établissement suivant (2)

dénomination *Ecole d'Ens. Commercial* (2) Date et signature du chef d'établissement de la C.F. ou du représentant du P O subventionné : (1) (2)

adresse complète *Rue De renne - Dellemine 6 5002 St-Servais* (2)

n° de matricule *8.286.015* (2)

n° de téléphone *081/221580* (2)

*Marc R. FIEVET* 15/2/95  
Directeur

2. Transmis en date du (3) par le réseau :
- (1) Communauté française  (1) Libre - confessionnel
- (1) Provincial et communal  (1) - non confessionnel

3. Intitulé de la formation Code : (4) *718209 v 32 F1*

~~Stage / Epreuve intégrée / Application de l'art 117 du Décret / Alternance~~ (1)

suivi de l'intitulé de la section / de l'unité de formation  
*du fort - produit en management* (2)

4. Finalités de l'unité de formation repris en annexe 1 n° de *1* page(s) (2)
5. Capacités préalables requises repris en annexe 2 n° de *1* page(s) (2)
6. Classement de l'unité de formation
- |   |            |     |               |     |
|---|------------|-----|---------------|-----|
| <input type="radio"/> (1) enseignement secondaire | transition | (1) | qualification | (1) |
| degré   | inférieur  | (1) | supérieur     | (1) |
- (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : *Economique* (2)
- (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type long : (2)
7. Programme du ~~stage / de l'épreuve intégrée / application de l'art 117 du décret / alternance~~ (1)
- 7.1. pour les étudiants Repris en annexe n° 3 de *1* page(s) (2)
- 7.2 pour le personnel chargé de l'encadrement Repris en annexe n° 4 de *1* page(s) (2)
8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de *1* page(s) (2)
9. Chargé (s) de cours Repris en annexe n° 6 de *1* page(s) (2)

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher  
(2) A compléter  
(3) A compléter par le Secrétaire permanent  
(4) Réserve à l'Administration

10. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4)

71 82 09 v 32 F1

10.1 Etudiant :

30 périodes

(5)

10.2. Encadrement :

Dénomination des cours (2)	classement des cours (6)	code U (7)	nombre de périodes par élève / par groupe d'élèves (1) (5) (8)
1 Labo de travaux préparatoire à l'épreuve intégrée	CT	7 I	15
2 Epreuve intégrée	CT	B I	5
<b>Total des périodes</b>			<b>20</b>

v

11. Réserve au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

accord  
 Meunier  
 2 Accords  
 No. V-PS

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 15 JUIN 1995

Signature

J. MEUNIER  
 Administrateur  
 Pédagogique

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher

(2) A compléter

(4) Réserve à l'Administration

(5) 1 période = 50 minutes

(6) Soit CG, CS, CT, CTIP, PP ou CIPPM

(7) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V

(8) Le total de ces périodes sera prélevé sur la dotation de périodes

Annexe 1 : Finalités.

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du Décret du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation a pour objectifs de:

- \* contribuer à la valorisation sociale et professionnelle de l'individu en vue d'un meilleur épanouissement;
- \* concourir à l'insertion professionnelle, en réponse aux besoins et demandes émanant des entreprises et du secteur public, ainsi qu'à la promotion de l'insertion sociale.

1.2 Finalités particulières.

Cette unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant a intégré l'ensemble des capacités de chacune des unités déterminantes de la section, et en particulier s'il

- a) a atteint dans les différentes matières de gestion (stratégique, commerciale, financière et de production), le niveau requis des connaissances, de leur maîtrise et de leur synthèse pour exercer la profession de cadre de gestion
- b) possède les qualités techniques requises pour travailler dans un environnement international.

Annexe 2 : Capacités préalables requises.

Néant

Annexe 3 : Programme de l'épreuve intégrée pour les étudiants.

3.1. Laboratoire : préparation à l'épreuve intégrée.

L'étudiant sera capable de gérer des problèmes relatifs à la préparation du travail de fin d'études, notamment :

- 1) concevoir et rédiger des textes efficaces ;
- 2) concevoir et présenter une communication orale.

3.2. Epreuve intégrée.

L'étudiant sera capable de réaliser un travail de fin d'études relatif à une entreprise, au niveau de sa gestion en général, ou de la gestion d'une de ses unités, ou à un problème de gestion des entreprises en général, en utilisant les acquis antérieurs en vue de:

- sa présentation écrite
- sa présentation et défense orale.

Annexe 4 : Programme pour le personnel chargé d'encadrement

1. Suivre l'étudiant dans la conception et la réalisation ainsi que la rédaction et présentation de son travail de fin d'études ;
2. Faire régulièrement le point sur l'état d'avancement (évaluation positive et stimulante) du travail de fin d'études avec l'étudiant, et éventuellement réorienter le travail de fin d'études ;

Recommandations sur les principes d'évaluation :

- Evaluation régulière à la fois des résultats obtenus et sur la manière d'y arriver ;
- Evaluation positive et stimulante ... faire progresser l'étudiant ;
- Evaluation par rapport à des objectifs du niveau d'un étudiant finaliste d'un post-graduat ;
- Aspects d'évaluation jugés intéressants :
  - \* présentation, langage correct, motivation, sens des responsabilités, conscience professionnelle ;
  - \* intérêt, curiosité technique, capacité d'assimilation, compréhension du sujet, exactitude et précision, souci de qualité et de fini, esprit d'initiative, volume et organisation.
  - \* capacité d'abstraction dans le raisonnement

Annexe 5 : fixation des capacités terminales

L'étudiant sera capable

1. d'utiliser les connaissances acquises et de les confronter aux exigences de la réalité professionnelle en vue de réaliser un travail de fin d'études en rapport avec la gestion d'une entreprise ou d'une de ses unités, ou d'un problème de gestion au sens le plus large du terme.

2. de rédiger et de défendre ce travail de fin d'études.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité

- d'utiliser et de maîtriser les capacités acquises ;
- de témoigner de créativité et de cohérence dans le travail de fin d'études.
- de raisonner abstraitement

Annexe 6 : Profil du chargé de cours.

Le chargé de cours sera un enseignant.



*N. Delcourt*  
 Dépôt à la Commission de concertation du 07/04/2000

**TABEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION  
 «Post-graduat en management»**

Date d'approbation : 4/5/2000

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire	Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire
71 82 09 S 32 F2		<b>Post-graduat en management</b>	71 82 09 S 32 F1		<b>Post-graduat en management</b>
71 82 04 U 32 F3	702	Management stratégique	71 82 04 U 32 F2	702	Management stratégique
idem	idem	idem	71 59 01 U 32 F2	702	Eléments de logistique
idem	idem	idem	71 53 05 U 32 F1	702	Techniques quantitatives de gestion d'informatique – niveau approfondi
idem	idem	idem	71 59 02 U 32 F1	702	Logistique opérationnelle
71 59 03 U 32 F2	702	Gestion de la production	71 59 03 U 32 F1	702	Gestion de la production
71 74 04 U 32 F2	702	Théorie des risques et gestion de portefeuille	71 74 04 U 32 F1	702	Théorie des risques et gestion de portefeuille
71 82 10 U 32 F2	702	Séminaire de création d'entreprise	71 82 10 U 32 F1	702	Création et direction d'entreprise (PME)
idem	idem	idem	71 51 07 U 32 F1	702	Economie : questions internationales et européennes
71 91 02 U 32 F2	704	Opérations internationales	71 49 01 U 32 F1	704	Marketing international
			71 91 02 U 32 F1	704	Exportation
			71 35 02 U 32 F1	703	Eléments de droit international
71 84 01 U 32 F2	902	Gestion des ressources humaines	71 84 01 U 32 F1	702	Gestion des ressources humaines
			71 84 02 U 32 F1	702	Techniques de négociation et gestion des conflits
idem	idem	idem	71 16 04 U 32 F1	702	Séminaires de gestion financière
71 21 07 U 32 F1	702	Eléments de fiscalité	néant	néant	néant
71 82 09 U 32 F1	702	Epreuve intégrée : post-graduat en management	71 82 09 U 32 F1	702	Epreuve intégrée : post-graduat en management

U F

S E C T I O N

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (4)  
2 UNITES DE FORMATION (1)**

Dépôt à la Commission de concertation du 07/04/2000

Date d'approbation : 5/5/2000

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Code régime 1 provisoire	Code dom. form.	Intitulé régime 1 provisoire	Cirso	Code dom. form.	Intitulé régime 2	Niveau	Type form.	Nbre périodes
NEANT		NEANT	NEANT		NEANT	NEANT		NEANT			
718204U32F2	702	Management stratégique	718204U32F1	702	Management stratégique	NEANT		NEANT			
715901U32F2	702	Eléments de logistique	715901U32F1	702	Logistique	NEANT		NEANT			

S E C T I O N U F

Annexe 1 : Finalités de la section.

1. La section ESEPStc "Post Graduat en Management" a pour objectif de former des cadres moyens et supérieurs possédant une large culture d'entreprise, et capable d'exercer à terme :

\* des fonctions à haute responsabilité dans les PME, à tous les niveaux

\* des fonctions à responsabilités (au niveau d'un département ou de l'état major) dans les grandes entreprises.

Ces fonctions peuvent être exercées dans les entreprises industrielles, commerciales, financières ou de services, au niveau national ou au niveau international.

2. Le cadre ainsi défini est un gestionnaire, rompu aux techniques de gestion des différents secteurs de l'entreprise, complétant ainsi de manière polyvalente une première formation supérieure spécialisée. Il organise et gère le(s) service(s) dont il a la responsabilité et/ou conseille la direction générale, tant en matière de stratégie, que d'organisation ou de gestion courante. L'expérience aidant, il est à même de diriger une PME, ou de créer sa propre entreprise.

De par sa formation polyvalente, il constitue également l'interface entre différents départements; finance, comptabilité, informatique, logistique, commercial, production.

L'approche qualitative environnementale originale développée dans cette formation lui permet également d'exercer à terme des fonctions de "risk manager".

Enfin, il connaît et comprend les principes du marketing international, et les techniques à l'exportation, qu'il devra toutefois compléter par des connaissances linguistiques suffisantes pour être efficace en ce domaine.

25 MARS 1999

3. Les objectifs ainsi définis prennent en compte les exigences professionnelles - type :

\* connaissances solides des différents secteurs de l'entreprise, de leur organisation et de leur gestion.

\* capacité d'organisation.

\* capacité d'aborder des problèmes abstraits

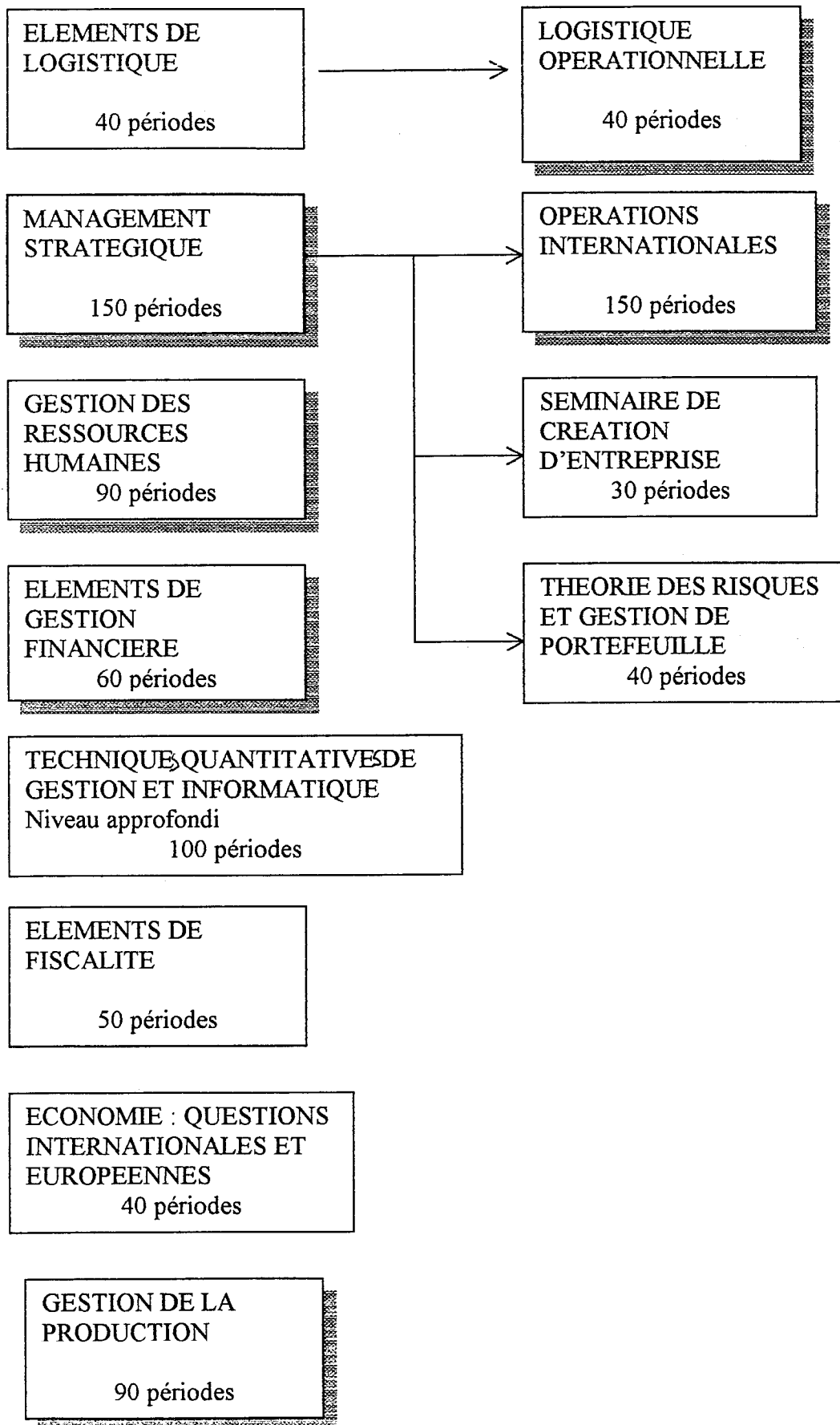
\* capacité d'analyser des problèmes d'organisation, y compris informatique, et d'apporter des solutions cohérentes, en faisant notamment appel à des techniques quantitatives complexes.

\* capacité de s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire.

\* capacité de diriger une équipe, et de gérer des conflits.

25 MARS 1999

**Modalités de capitalisation : POST GRADUAT EN MANAGEMENT**



**UNIVERSITE DE LYON - IUT 2 - POST GRADUAT EN MANAGEMENT**

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)  
X UNITES DE FORMATION (1)

*Bope*

« Post Graduate en Marketing »

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire	Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire
F18204U32F2	F02	Management Stratégique.		F02	Management Stratégique.
F15901U32F2	F02	Elevé de Régistère	F15901U32F2	F02	Elevé de Régistère.
F15305U32F1	F02	Techniques Pratiques de gestion et informatique niveau approfondi.	F15305U32F1	F02	Techniques Pratiques de gestion et informatique niveau approfondi.
F15902U32F1	F02	L'aspect opérationnel	F15902U32F1	F02	L'aspect opérationnel
F15903U32F1	F02	Gestion de la production		F02	Gestion de la production
F17404U32F1	F02	Théorie des risques et gestion de portefeuille		F02	Théorie des risques et gestion de portefeuille
F18210U32F1	F02	Gestion et direction d'entreprise (PME)		F02	Dirigeant d'entreprise d'entreprise.
F15107U32F1	F02	Economie, questions internationales et européennes.	F15107U32F1	F02	Economie, questions internationales et européennes.

(1) l'un ou l'autre selon le cas.

**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)  
X UNITES DE FORMATION (1)**

« Post product en management »

Date d'approbation :

Date d'application obligatoire :

Date limite d'application :

Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire	Code de référence régime I provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime I provisoire
F14901032F1	F04	Plan Létiny international	}	F04	opérations internationales
F19102032F1	F04	Exportation			
F13502032F1	F03	Eléments de droit international	}	F02	Gestion des Ressources Humaines
F18401032F1	F02	Gestion des Ressources Humaines			
F18402032F1	F02	Techniques de négociation et gestion des conflits	}	F02	Eléments de gestion financière
F11604032F1	F02	Séminaire de gestion financière			
/	/	/		F02	Eléments de fiscalité
F18253032F1	F02	Epreuve initiale : Post product en management	F18209032F1	F02	Epreuve initiale : Post product en management

SECTION  
UNIF

(1) l'un ou l'autre selon le cas.